

Il manque \$60,000 pour atteindre l'objectif

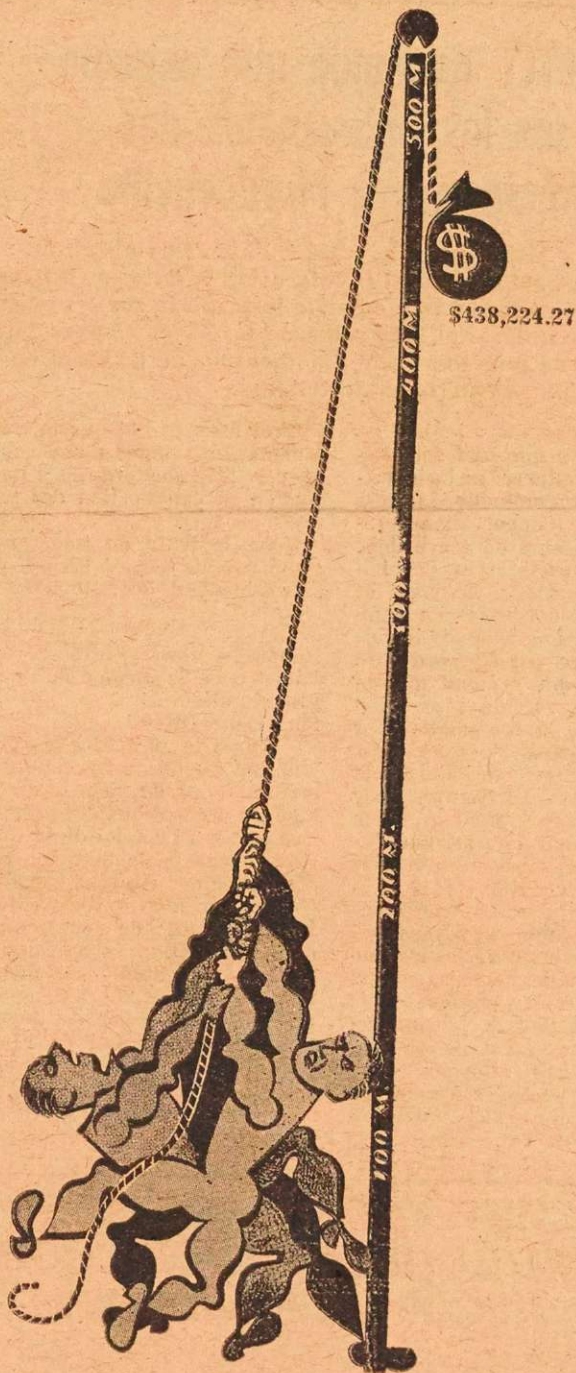
En fin de semaine se terminant le 24 août, un total de \$438,224.27 avait été souscrit au Fonds de Défense professionnelle de la CTCC en vue de soutenir les grévistes d'Arvida.

Au cours de la semaine écoulée, il n'est entré qu'un montant de \$11,558.36. C'est donc dire qu'à ce rythme, il faudra encore six semaines pour atteindre l'objectif de \$500,000.00.

Mais l'objectif serait vite atteint et même dépassé si les syndicats faisaient parvenir un rapport complet de la vente des Bons de Solidarité syndicale et des boutons-insignes.

C'est ce qu'il faut faire au plus tôt, non pas seulement pour atteindre notre objectif mais surtout pour soutenir nos confrères de l'aluminium qui sont en grève depuis 17 semaines.

Que la Fête du Travail inspire de bonnes résolutions et nous fasse mieux comprendre combien nous sommes solidaires de nos confrères d'Arvida.



Vol. XXXXIII — No 34

Ottawa, 30 août 1957

LA GREVE DE L'ALUMINIUM

REPRISE DES NEGOCIATIONS A CHICOUTIMI

Les représentants du Syndicat de l'aluminium d'Arvida ainsi que les officiels de l'Aluminium Co. ont repris leurs pourparlers mardi matin à Chicoutimi en vue de trouver une solution aux problèmes qui les séparent pour un règlement de la grève des 6,500 travailleurs de l'aluminium d'Arvida.

C'est à suite de pressions exercées la semaine dernière par les maires de la région que les parties ont convenu de se rencontrer et de discuter les principaux points en litige.

M. Gérard Picard, prési-

dent général de la CTCC, qui dirige les négociations pour le syndicat, a déclaré au journal Le Travail que les parties discuteront les points qui n'ont pas encore été étudiés au cours des séances de médiation en présence du Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette: les conditions de salaire et de travail des filiales de l'Alcan, l'ancienneté, le statut de l'employé régulier, la paie hebdomadaire, la procédure des griefs ainsi que divers points particuliers.

Il a ajouté que la question

de la rétroactivité ainsi que celle de la date des conventions reviendront aussi à l'étude. L'on sait que ces deux questions avaient été la pierre d'achoppement qui mit fin aux séances de médiation du Ministre du Travail. Le Syndicat avait accepté les deux recommandations de l'hon. M. Barrette à ce sujet tandis que la compagnie les avait rejetées.

Il est possible toutefois que les parties ne discutent ces deux problèmes qu'après avoir étudié les autres questions en litige.



TIRONS ENSEMBLE ...

Grève évitée dans les garages à Québec

A la suite de négociations post-arbitrales de dernière heure, les syndicats des employés de garage, des employés de pièces et d'accessoires d'automobile et l'Association groupant 29 employeurs sont tombés d'accord sur les termes d'une convention collective de travail d'une durée de trois années à compter du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1959.

Cette entente intervenue mardi dernier après un vote de grève pris par les quelque 1,200 employés de garage de Québec et de Lévis, la semaine dernière, met fin à un long différend entre les parties.

A la suite de la sentence arbitrale, les parties ne réussissaient pas à s'entendre sur les salaires, la rétroactivité et la sécurité syndicale. Les patrons avaient carrément rejeté les recommandations d'un tribunal d'arbitrage qui recommandait une hausse de salaire de 29 cents l'heure répartie sur une période de trois ans avec une rétroactivité de 6 cents l'heure depuis le 1er janvier.

De leur côté, les syndiqués ne s'étaient pas prononcés sur le contenu de la sentence mais ils avaient rejeté les offres patronales et autorisé leur exécutif à ordonner la grève au moment opportun.

M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la CTCC nous faisait finalement part de l'entente acceptée par les deux parties mardi dernier aux conditions suivantes:

Les salaires

Les salaires de compagnons sont augmentés de 30 cents l'heure,

soit une augmentation de 15 cents, le 1er septembre 1957, une autre de 7 cents, le 1er septembre 1958 et une autre de 8 cents, le 1er juillet 1959.

Les salaires des compagnons classe a) passeront donc de \$1.51 à \$1.81 au cours de la convention pendant que ceux de la catégorie c) qui jouiront d'une augmentation de 25 cents l'heure passeront à \$1.48 tandis que ceux de la catégorie b) passeront à \$1.58; ceux de la catégorie d) recevront une augmentation de 25 cents pour passer à \$1.43.

Le salaire horaire des employés des services sera augmenté de 15 cents l'heure pendant la durée de la convention, soit trois augmentations de 5 cents, chaque année.

Les préposés aux pièces recevront des augmentations de \$4.00, \$3.00 et \$3.00, soit un total de \$10.00 par semaine d'augmentation au cours de la convention tandis que les employés encore dans la période d'apprentissage recevront trois augmentations successives de \$3.00, \$2.00 et \$2.00, soit une augmentation de \$8.00 par semaine.

En guise de rétroactivité, les compagnons toucheront une somme de \$60.00 tandis que les autres employés recevront un montant de \$40.00.

Les parties ont également convenu que la clause d'atelier syndical imparfait prévaudrait au cours de la première année de la convention tandis que le maintien d'affiliation serait de rigueur par la suite.

Sherbrooke

Les ouvriers demandent l'abrogation du décret de la construction

Le Conseil national catholique des Métiers de la Construction des Cantons de l'Est vient de demander l'abrogation du décret couvrant les divers métiers de la construction. Ce décret, qui couvre près de 10,000 travailleurs des métiers de la construction des Cantons de l'Est, régit actuellement les centres de Sherbrooke, Magog, Granby, Waterloo, Cowansville, Asbestos, Windsor Mills, East-Angus, Coaticook, Mégantic et Richmond.

C'est à la suite de négociations post-arbitrales qui ont échoué par suite du refus des représentants patronaux d'accepter les recommandations unanimes d'un tribunal d'arbitrage que les travailleurs groupés en syndicats ont décidé de demander l'abrogation du décret. Les travailleurs, pour leur part, avaient accepté les recommandations unanimes des arbitres.

Shawinigan

Prêt de \$2.00 par mois par membre par le Syndicat du Carborundum

Les 212 membres du Syndicat National des Employés du Carborundum, de Shawinigan, ont décidé de prêter un montant équivalent à \$2.00 par mois par membre au Fonds de Défense professionnelle le la CTCC pour aider les grévistes d'Arvida.

Dans la lettre qu'il adressait au trésorier général de la CTCC, M. J.-Emile Hé-

bert, le trésorier du Syndicat, M. Martial Laforest, dit que cette résolution a été proposée et adoptée à l'unanimité et que cette procédure durera aussi longtemps que le conflit.

"Pour le mois courant, le nombre de nos membres est de 212. Vous trouverez donc ci-inclus un chèque au montant de \$424.00."

LA TUQUE

Le 1er août dernier, le Syndicat National des Employés de Bureau de la Brown Corp., de La Tuque procédait à l'élection annuelle de ses officiers pour l'année en cours. Ont été élus:

MM. Charles-Henri Gilbert, président; Hector Bolduc, vice-président; Roch Lortie, 2e vice-président; André Lachance, secrétaire; Aimé Vachon, trésorier et Mlle Juliette Aubé, assistante-secrétaire.

Marche sur Québec le 7 septembre

Un message du Président général de la CTCC à tous les permanents syndicaux et aux dirigeants du mouvement indique que la CTCC a accepté de participer conjointement avec la Fédération des Travailleurs du Québec, à l'organisation d'une Marche sur Québec dont la date a été fixée au 7 septembre prochain.

Cette manifestation est organisée en vue d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la violation du droit d'association tant pour le cas des ouvriers de Murdochville que pour d'autres travailleurs engagés dans une lutte similaire, dont les employés de la Canadian Celanese de Sorel et de Drummondville.

Jeudi soir, le 29 septembre, les permanents syndicaux de la CTCC de la région de Montréal ont participé à une assemblée conjointe avec les permanents de la FTQ en la salle des Charpentiers-Menusiers alors que les détails de l'organisation de cette Marche sur Québec ont été précisés.

La CTCC demande une enquête sur les agissements des immigrants à Murdochville

Dans un télégramme adressé à l'hon. Davie Fulton, ministre de la Justice et de l'Immigration à Ottawa, la CTCC a demandé la tenue d'une enquête immédiate sur les agissements des immigrants à la solde de la Gaspé Copper Mine. La CTCC a de plus demandé l'application de la sanction de la déportation prévue dans de tels cas.

L'on sait que dans le but de mater la grève que font actuellement les Métallurgistes Unis d'Amérique à Murdochville, la compagnie Gaspé Copper Mine a recruté des briseurs de grève dont une grande partie sont des immigrants allemands, hongrois et d'ascendance nordique. La compagnie elle-même a admis le fait mais elle n'est pas d'accord avec le Syndicat qui prétend que la compagnie a recruté plus d'immigrants que la compagnie veut bien l'admettre.

Le fait est que ces immigrants qui ne parlent pas français pour la plupart se trouvaient à la tête des voyous qui ont attaqué les représentants syndicaux qui sont allés à Murdochville, le 19 août dernier et qu'ils se trouvaient parmi le groupe de voyous qui ont attaqué et dévasté les bureaux du Syndicat dans la soirée.

Ces actes constituent des délits criminels et par le fait même, leurs auteurs quand ils ne sont pas naturalisés citoyens canadiens, sont passibles de la déportation qui devient automatique dans ce cas.

C'est dans ce but que la CTCC a demandé la tenue d'une enquête par le Ministère de l'Immigration et l'application des sanctions prévues.

Voici le texte du télégramme signé par M. Gérard Picard, président général de la CTCC:

Québec 21 août 1957

Honorable Davie Fulton,
Ministre de la Justice et de l'Immigration,
Parlement Ottawa

Lundi le 19 août à Murdochville, de Québec, un groupe d'immigrants qui devaient avoir enlevé les occupations des grévistes gaspésiens à l'emploi de la Gaspé Copper ont également provoqué et attaqué des citoyens canadiens à l'occasion d'un défilé pacifique à Murdochville de représentants des organisations syndicales canadiennes — Stop — Réclamons enquête immédiate et application de la sanction de déportation prévue par Loi de l'Immigration dans ces circonstances.

Gérard Picard,
Président général de la CTCC.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Message de M. Gérard Picard à l'occasion de la Fête du Travail 1957

D'un océan à l'autre, à travers notre pays tout entier, les travailleurs canadiens célèbrent aujourd'hui "leur" fête.

C'est l'occasion pour toute la population de comprendre mieux quel rôle primordial les travailleurs, à quelque secteur de la vie économique qu'ils se rattachent, jouent désormais dans la nation. De plus en plus, c'est sur eux que repose la prospérité et l'avenir du Canada.

Presque tout ce qui compose la richesse nationale, tout ce qui forme la base même du bien-être matériel dont jouissent les Canadiens, ce sont les travailleurs qui en assurent la production. L'agriculture elle-même, malgré l'importance qu'elle garde dans notre économie, ne peut plus se passer des machines, des instruments ni des outils que les travailleurs fabriquent pour elle. Nos ressources naturelles, patrimoine commun de tous les Canadiens, seraient une richesse morte, sans la main-d'oeuvre active et compétente qui les met en valeur.

Le Canada peut être fier de ses travailleurs qui comptent parmi les meilleurs au monde. Et cette fierté ne doit pas se traduire uniquement en paroles. Ceux qui contribuent de façon aussi décisive à la prospérité doivent être mis en état d'y participer eux-mêmes.

Je souhaite qu'au cours de l'année ouvrière qui commence aujourd'hui, nous franchissions au Canada une étape décisive dans le domaine de la sécurité sociale, de l'assurance-santé en particulier, de la stabilisation économique et de la lutte contre le chômage. Je souhaite également la reconnaissance et la protection efficaces du droit d'association et de son exercice pour que les travailleurs ne vivent plus les heures pénibles de Murdochville. La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, qui lutte depuis plus de trente ans pour la justice sociale, fera sa part dans la poursuite de ces objectifs.

A tous les travailleurs, toutes les travailleuses et leurs familles, j'adresse au nom de la C.T.C.C., les salutations les plus amicales, le témoignage d'une profonde admiration, et mes meilleurs voeux à l'occasion de la Fête du Travail.

Gérard PICARD
Président général de la C.T.C.C.

DEMANDS...

(Continued from page 7)

and Roger Prevost, president of the Quebec Labor Federation.

Police used tear-gas bombs to separate the groups in the rock-throwing incident. Six union members were injured in the melee.

Mr. Picard sent a telegram to Justice Minister Fulton demanding that immigrant workers, whom he said formed part of the rock-throwing group be deported.

The text of Mr. Picard's telegram read as follows:

"Monday, a group of immigrants who have already taken away the jobs from Gaspesian strikers at Gaspé Copper Mines provoked and attacked Canadian citizens during a peaceful parade here in Murdochville by representatives of Canadian union organizations."

"Demand immediate investigation and deportation provided for by immigration laws in such circumstances".

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RÉCOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



Photographie de l'une des pancartes qu'arboraient les automobilistes faisant partie du défilé des ouvriers de la Canadian Celanese de Sorel et de Drummondville. Elle exprime que les ouvriers doivent aujourd'hui, dans la province de Québec, payer de leur sang, pour sauver leurs libertés essentielles. (Voir notre reportage en pages 4-5)

Montréal

Le Syndicat des Journalistes fait sa part pour aider les travailleurs de l'aluminium

Le Syndicat des journalistes de Montréal, qui ne compte qu'une centaine de membres, vient de souscrire une somme de \$2,000.00 au Fonds de défense professionnelle de la CTCC en vue de soutenir les travailleurs de l'aluminium d'Arvida dans la lutte qu'ils font actuellement.

C'est au cours d'une assemblée générale tenue lundi soir dernier que le Syndicat a pris cette décision, après avoir entendu M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC, exposer la situation actuelle à Arvida ainsi que les moyens à la disposition des syndiqués pour aider les grévistes à soutenir la lutte.

Le Syndicat a tout d'abord consenti un prêt de \$2,000.00 à même sa caisse syndicale et les membres se sont engagés à acheter au moins un Bon de Solidarité syndicale par voie de retenue sur le salaire.

A Drummondville, le Syndicat National du Textile vient de souscrire un deuxième mon-

tant de 5,000.00. Ce qui porte le montant de sa souscription à \$10,000.00. Comme nous l'avons déjà dit, les syndicats qui ont passé par l'épreuve de la grève et qui ont bénéficié de l'aide de leurs confrères de travail comprennent vite leurs devoirs quand d'autres travailleurs sont obligés de faire la grève.

Il vaut encore mieux aider les autres à gagner les batailles qu'être obligés soi-même à faire cette bataille. Les gains obtenus par les grévistes deviennent d'un accès plus facile à ceux qui doivent négocier après une victoire

syndicale par suite d'une grève. N'est-il pas dans l'intérêt de tous de soutenir les grévistes d'Arvida?

La semaine dernière, neuf syndicats ont fourni leur aide financière aux grévistes de l'aluminium. Par ailleurs, quelques dons en provenance de syndicats qui organisent des collectes aux portes des usines ont rapporté la somme de plus de \$700.00.

Voici la liste des prêts et des dons enregistrés au cours de la semaine se terminant le 24 août dernier:

PRETS

Syndicat du Vêtement de St-Hyacinthe.....	\$1,000.00
Syndicat de la Lunetterie de Nicolet.....	200.00
Syndicat des Employés de Carborundum de Shawinigan...	424.00
Syndicat des Journalistes de Montréal.....	2,000.00
Syndicat du Textile de St-Hyacinthe (2e).....	1,000.00
Union des Menuisiers et Facteurs d'Orgues, St-Hyacinthe.	500.00
Syndicat des Travailleurs en Chaussures de St-Hyacinthe.	200.00
Syndicat du Textile de Warwick.....	500.00
Syndicat du Textile de Drummondville (2e).....	5,000.00

DONS

Fédérations du Textile.....	100.00
Syndicat de l'Amiante d'Asbestos (collecte).....	481.36
Alliance des Instituteurs de langue française, Kénogami..	50.00
Raymond Gagné (Hull).....	20.00
Syndicat de Hafner Fabrics de Granby.....	15.00
Syndicat des Produits chimiques de Shawinigan.....	67.00
Mlle Jeanne Julien.....	1.00

Total.....	\$ 11,558.36
Rapport de la semaine précédente.....	\$426,665.01
Grand total.....	\$438,224.27

Une question sur l'assurance-chômage

Q.—Je suis Néo-Canadien, et je viens de perdre mon emploi. Je ne suis pas marié, mais je fais vivre la veuve de mon frère et ses enfants, qui habitent sur l'île de Malte. Ai-je droit au taux de prestations majoré qu'on accorde à ceux qui ont des charges de famille?

R.—Non. Le taux de soutien de famille ne s'applique pas à l'égard d'une personne domiciliée à Malte.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

LA DEMOCRATIE EN PERIL DANS LE QUEBEC

Les dirigeants des centrales syndicales lancent un cri d'alarme à toutes les bonnes volontés à la suite des événements de Murdochville — MM. Gérard Picard, Roger Provost et Roméo Mathieu parlent de la nécessité de l'action politique directe — "En partant de Murdochville, je croyais sortir d'un camp de concentration; je m'aperçois, au contraire, que la province est devenue un vaste camp de concentration," déclare M. Gérin-Lajoie à Drummondville

Dimanche dernier, les dirigeants des deux centrales syndicales de la province ont lancé un appel à la vigilance et à l'action de l'opinion publique en face des entraves mises actuellement à l'exercice des libertés essentielles dans la province et ils ont déclaré que le mou-

vement ouvrier devra se lancer dans l'action politique directe pour protéger les droits et intérêts des travailleurs.

C'est au cours de réunions syndicales tenues dimanche dernier à Sorel et à Drummondville que MM. Gérard Picard, président général de la CTCC, Roger Pro-

vost, président de la Fédération des Travailleurs du Québec et Roméo Mathieu, secrétaire-trésorier de la même centrale ont exprimé de telles opinions.

L'on sait que ces assemblées avaient été organisées conjointement par la CTCC et la FTQ en vue d'appuyer l'Union des ouvriers du textile d'Amérique qui réclame l'émission de certificats de reconnaissance syndicale pour représenter les quelque 2.000 employés de la Canadian Celanese de Drummondville et de Sorel.

Comme à Murdochville

La situation existant actuellement à Sorel et à Drummondville a été souvent comparée à celle qui existe à Murdochville: dans les trois cas, les travailleurs groupés majoritairement dans un syndicat de leur choix sont empêchés d'exercer librement leur liberté tandis que les autorités gouvernementales qui devraient soutenir les faibles contre les puissants qui veulent les exploiter, ne font rien pour aider les travailleurs et accordent sa protection aux puissances de l'argent.

Un camp de concentration

M. Jean Gérin-Lajoie, représentant du Syndicat des métallur-

gistes unis d'Amérique, qui arrivait la journée même de Murdochville a déclaré à Drummondville qu'il croyait "sortir d'un camp de concentration en quittant Murdochville mais qu'il devait constater que la province est en train de devenir un vaste camp de concentration."

"A Murdochville, les maisons des grévistes sont placardées d'affiches demandant la justice, le respect des droits syndicaux, blâmant le gouvernement pour son inaction, blâmant la police provinciale pour sa coopération ouverte avec les briseurs de grève. Mais derrière ces affiches, derrière ces murs, à l'intérieur de ces maisons, le père de famille se couche le soir avec une carabine à sa portée pour protéger sa famille", dit-il.

Il a ajouté que l'étude des faits qui ont entouré les événements du 19 août dernier à Murdochville, fait voir que non seulement la Police provinciale n'a pas protégé les faibles mais qu'elle a au contraire assisté ceux qui sont à la solde de la Gaspé Copper Mines.

M. Gérin-Lajoie a dit que des policiers ont été vus donnant des matraques à des scabs; que les 110 policiers qui étaient en train de manger dans les établissements de la compagnie n'ont posé aucun geste pour empêcher les scabs de saccager les bureaux de l'union. Ils sont intervenus quand tout le massacre

fut complété. Il a aussi parlé de certains agents qui étaient tellement sous l'effet de boissons alcooliques qu'ils pouvaient difficilement s'exprimer d'une façon cohérente.

Alerter l'opinion publique

Les orateurs qui se sont succédés sur la tribune tant à Sorel qu'à Drummondville ont déclaré que le but de ces manifestations était d'alerter l'opinion publique, de faire comprendre à la population que nous sommes en train de perdre nos libertés essentielles.

Faisant allusion aux événements de Murdochville, M. Roméo Mathieu, trésorier de la FTQ, a déclaré que les agissements de la Police provinciale indiquent clairement que nous avons la dictature dans la province sous les apparences de la démocratie.

La Police, sur les ordres du Procureur général, l'hon. M. Duplessis, a permis le piquetage de la Gaspé Copper Mine lors de la marche sur Murdochville mais elle a également permis le saccage des bureaux de l'union après le départ de la caravane.

Apathie et lâcheté

C'est à cause de notre apathie, c'est à cause de notre lâcheté que nous vivons les heures actuelles, a dit M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec.

Il a déploré l'apathie des ouvriers qui ne songent qu'aux 5 cents ou au 10 cents d'augmentation; il a déploré l'apathie du clergé, des intellectuels, des universitaires en face des menaces faites actuellement aux libertés essentielles.

Je leur demande, dit-il, de descendre dans la rue avec nous pour faire la bataille contre tout ce qui est pourri, pour que les petits enfants de ceux qui sont morts en 1837 pour la liberté et le gouvernement responsable ne perdent pas ces libertés. Les colonnes de la Gaspésie se couvrent du sang des ouvriers qui luttent pour protéger leurs droits.

Il a de plus ajouté que la Commission des relations ouvrières qui refusait d'accorder un certificat de reconnaissance syndicale à l'Union des ouvriers du textile d'Amérique pour représenter les employés de la Canadian Celanese de Sorel et de Drummondville était devenue "le cimetière le plus macabre des droits ouvriers. C'est là, dit-il, que meurt notre droit d'association.

Devant ce spectacle, dit-il, le premier ministre de la province, M. Duplessis, nous parle d'autonomie, ce qui nous fait penser à Néron jouant de la harpe pendant que Rome brûlait.

L'unité syndicale

M. Gérard Picard, président général de la CTCC, a déclaré



M. Claude Jodoin, président du Congrès du Travail du Canada adressant la parole aux participants à la marche sur Murdochville sur les lieux du ralliement aux bords des édifices du Parlement provincial à Québec.

que l'unité d'action du mouvement syndical se faisait actuellement dans la province de Québec parce qu'on était en train d'enlever aux ouvriers leurs libertés fondamentales. A la lumière des événements actuels, M. Duplessis se révèle le meilleur organisateur ouvrier de la Confédération car il permet, par son attitude, aux ouvriers de réaliser l'unité d'action.

A Murdochville, à Drummondville et à Sorel, les travailleurs ont décidé à leur grande majorité de se former en syndicat; c'était leur droit; à Murdochville, ils ont choisi le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique; c'était leur droit. Il n'y a qu'un droit qui n'ait pas été respecté: celui d'être reconnu par la Loi; la loi empêche le libre exercice de nos droits fondamentaux, dit M. Picard.

La police, l'ordre établi, les institutions politiques jouent actuellement contre les travailleurs; l'opinion publique doit être mise en état d'alerte quand les institutions deviennent prostituées.

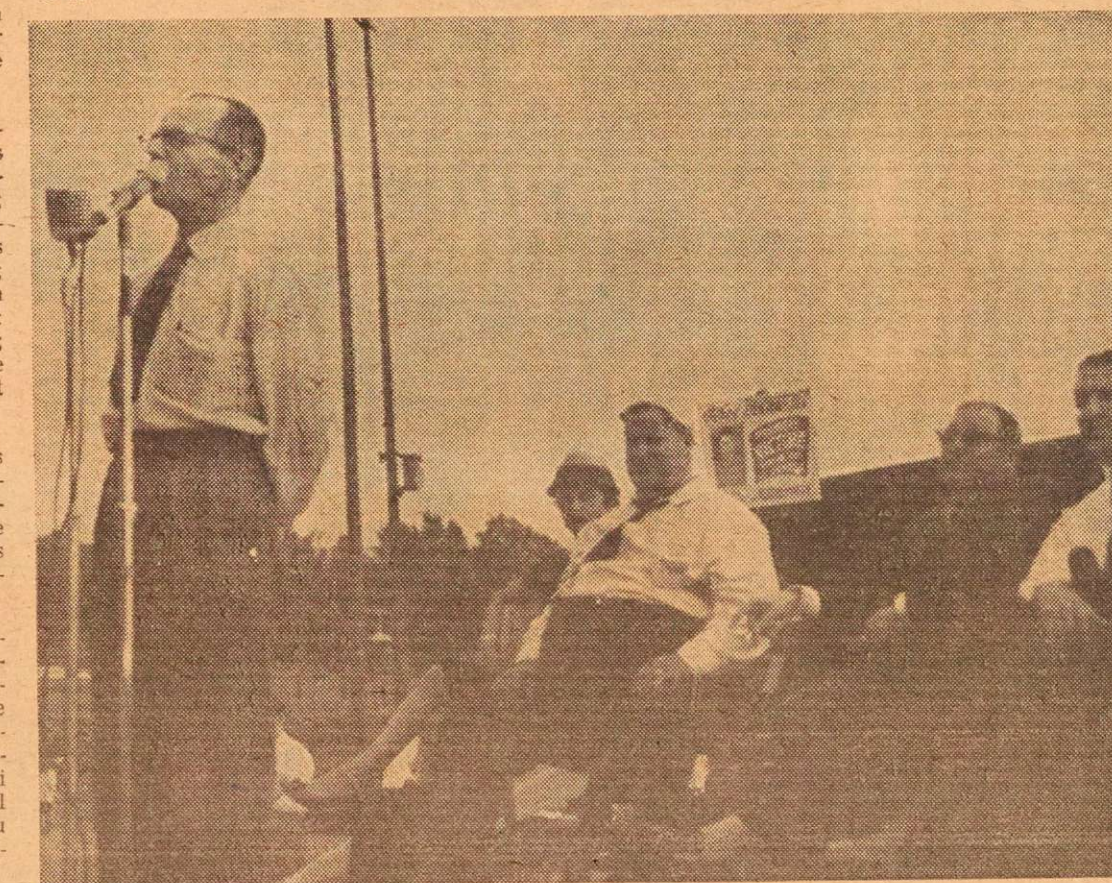
M. Duplessis, a ajouté M. Picard, a déclaré qu'il ferait enquête sur les événements de Murdochville: c'est lui qui, comme Procureur général, donne les ordres à la Police provinciale. Vait-il faire enquête pour savoir si ses ordres ont été exécutés? Il y a deux grévistes qui ont perdu la vie tragiquement à Murdochville!

Il est inconcevable, ajoute-t-il que dans un régime supposé démocratique, les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires soient entre les mains d'un seul homme, d'un homme qui n'a pas de pensée sociale ni économique.

En concluant, M. Picard a ajou-



M. Roméo Mathieu, secrétaire-trésorier de la Fédération du Travail du Québec, accusant à Drummondville, la police provinciale d'avoir protégé les scabs qui ont saccagé les locaux du Syndicat des Métallurgistes d'Amérique à Murdochville.



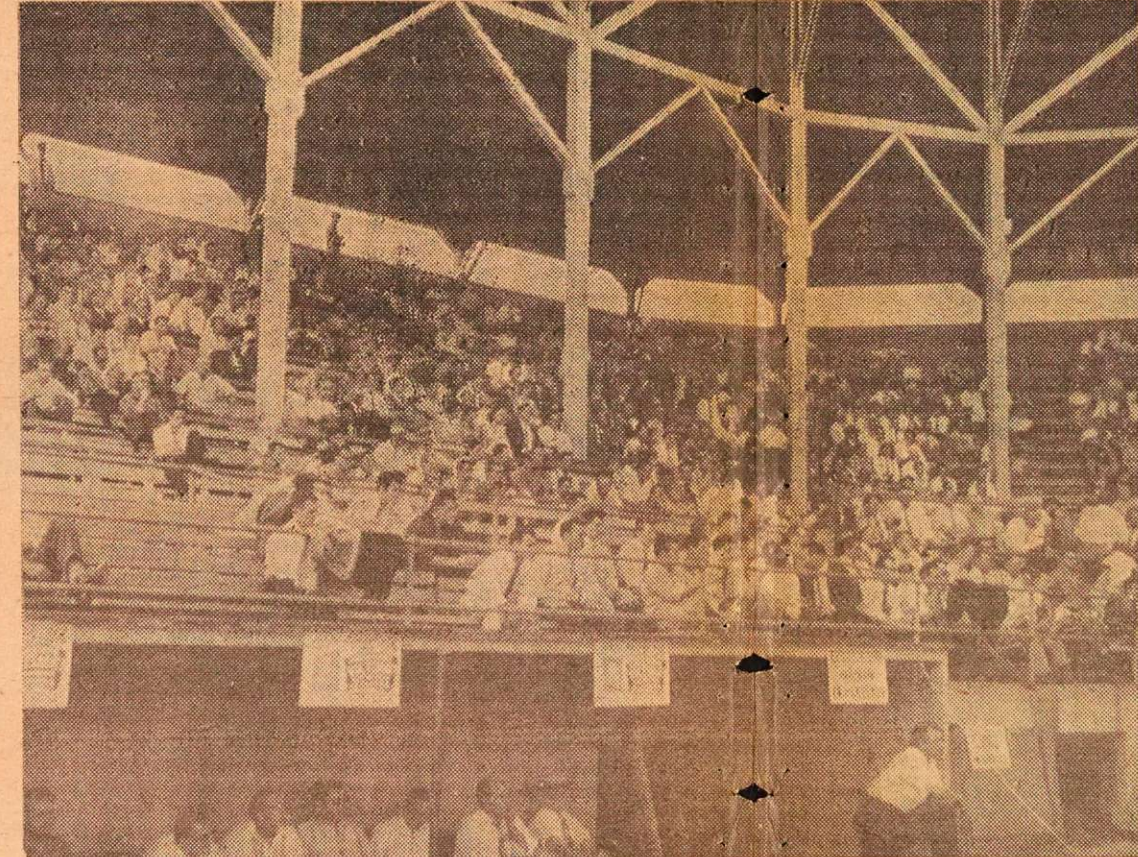
M. Gérard Picard, président général de la CTCC, demande à la population de se réveiller et de prendre conscience des assauts destinés à emporter les dernières libertés qui restent dans la province de Québec. M. Picard a convenu que les ouvriers devront faire la lutte jusque sur le terrain politique pour obtenir justice. On remarque également sur la photo, Mlle Huguette Plamondon, présidente du Conseil du Travail de Montréal; M. R.-J. Lamoureux, vice-président de la FTQ; M. Bruno Beaudoin, président du Conseil central de Drummondville.



Plus d'une centaine d'automobiles ainsi que deux autobus remplis d'employés de la Canadian Celanese de Drummondville et de Sorel faisant leur entrée à Drummondville dimanche après-midi, après l'assemblée de Sorel.



Immédiatement après l'assemblée de Drummondville, les spectateurs ainsi que les dirigeants syndicaux ont fait pendant quelques minutes du piquetage devant les établissements de la Canadian Celanese à Drummondville. L'on sait que cette dernière compagnie refuse de reconnaître un syndicat de bonne foi dernièrement formé.



Une foule de près de 1.000 personnes avait envahi le stade de baseball de Drummondville, dimanche dernier pour assister à l'assemblée organisée par la CTCC et la FTQ en vue de faire connaître à la population de la province de Québec les menaces et les atteintes au droit d'association syndicale.

LE PROBLEME DES EMPLOYES D'HOPITAUX

Appui du PSD aux grévistes de Murdochville

Incapacité de payer VS incapacité de subsister

L'expérience des négociations collectives dans le domaine hospitalier depuis 1944 démontre nettement que l'argument "incapacité de payer" a été utilisé à temps et à contre-temps, on l'a même érigé en absolu alors qu'il n'existe pas beaucoup de notions aussi relatives. Nous avons signalé, dans notre dernier article, jusqu'à quel point l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi avait utilisé les bilans des années 1953, 1954 et 1955 comme de simples instruments de plaidoirie.

D'après le rapport minoritaire de l'arbitre syndical, l'Hôpital a soutenu devant le tribunal qu'il y avait des déficits accumulés de la façon suivante:

1953: \$97,045.25
1954: 98,622.03
1955: 330,799.96

Cependant, le mémoire de réputation présenté par la partie syndicale, à la lumière des analyses effectuées par un comptable, révèle ceci:

CONCLUSION:

L'employeur est solvable parce qu'il a un fonds de roulement et un surplus qui augmentent d'année en année comme suit:

	Fonds de roulement	Surplus
31 décembre 1953:	\$ 651,743.01	\$1,058,202.28
31 décembre 1954:	1,117,199.60	1,041,779.22
31 décembre 1954:	1,109,864.13	1,087,310.70

Les arbitres Paul Miquelon et Arthur Matteau sont restés ébahis en présence de telles contradictions, ils ont tout simplement ignoré la preuve patronale d'incapacité de payer, ils n'y ont même

pas fait allusion dans leur sentence, mais ont quand même refusé les demandes syndicales.

Il n'est pas surprenant après tout ceci, qu'il existe un certain doute, dans l'esprit des employés, au sujet du réel état financier des institutions d'hospitalisation.

Ce qui ne fait pas de doute cependant, c'est qu'en 1957, aucun individu ne peut vivre et encore moins faire vivre une famille avec un salaire de \$48.00 et même \$50.00 par semaine et qu'un salaire minimum vital lui est dû en stricte justice, même et surtout lorsqu'il travaille dans une institution dirigée par nos communautés religieuses.

Les arbitrages ont également révélé, qu'en fait, les religieuses sont des salariées dans nos hôpitaux, puisque la valeur de leurs services sont comptabilisés. On ne peut empêcher les employés, en toute objectivité et justice, d'établir des parallèles entre les salaires attribués aux religieuses et les salaires gagnés par les employés. A l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi par exemple, en vertu de la sentence arbitrale Miquelon-Matteau, un employé féminin, à l'embauchage, reçoit \$17.00 par semaine ou encore \$884.00 par année, comme maximum elle attendra, après trois ans de service, \$1,248.00 par année.

Monsieur André Roy, arbitre syndical, dit dans sa sentence minoritaire: "Nous arrivons à un salaire moyen, par religieuse, d'un peu plus de \$1,600.00."

Par ailleurs, le salaire de base de l'employé masculin, toujours d'après la sentence Miquelon-Matteau, s'établit à \$1,768.00 par année.

Tout commentaire devient alors superflu.

JACQUES ARCHAMBAULT.

(à suivre)

Le parti Social démocratique vient de rendre une déclaration publique dans laquelle il donne son appui total aux grévistes de Murdochville.

Le communiqué dénonce la conspiration anti-ouvrière qui semble exister actuellement et accuse le gouvernement provincial de manquer à son devoir en laissant la Gaspé Copper Mine bafouer les travailleurs et le syndicalisme afin de conserver des profits scandaleux.

Voici le texte du communiqué:

"La situation à Murdochville et l'absence totale de conscience sociale et de conscience tout court du premier ministre Duplessis en rapport avec cette grève a, une fois de plus, profondément scandalisé les ouvriers du Québec. Les derniers événements ont mis le comble à l'indignation des travailleurs. La police provinciale, protectrice attitrée des compagnies, a laissé complaisamment des briseurs de grève, du haut de la position stratégique qu'ils occupaient, lancer des volées de pierres sur la délégation ouvrière de lundi dernier, blesser près d'une dizaine de personnes, saccager de fond en comble le local des Métallurgistes-unis après le départ de la délégation, et menacer ensuite de rapt et de violence les dirigeants immédiats de la grève. Pas un assaillant n'a été arrêté, malgré la présence de nombreux policiers restés inactifs à l'endroit même d'où partaient les pierres.

"Le parti Social démocratique provincial (PSD-CCF) proteste avec véhémence, accuse le premier ministre Duplessis et le ministre du Travail, Barrette de conspiration anti-ouvrière avec le Gaspé Copper, dénonce une fois de plus le capitalisme comme foncièrement antisocial, et se solidarise complètement avec les grévistes de Murdochville, auxquels il souhaite une prompt victoire.

"Le parti Social démocratique lance un appel à l'opinion publique pour que toutes les pressions

possibles s'exercent en vue d'une solution juste et rapide de ce conflit. La population du Québec va-t-elle indéfiniment laisser les millionnaires, du fond de leurs châteaux, massacrer l'ouvrier par l'intermédiaire de leurs armées privées? Va-t-elle indéfiniment endurer que le gouvernement entrave l'action de la justice et de la démocratie dans cette province? Va-t-on toujours laisser impunément les compagnies, non seulement contrôler le parlement, la police, la magistrature et le cabinet, mais aussi exercer ouvertement la violence sur la personne du travailleur par leurs méthodes de production inhumaines et par leur négligence criminelle à l'endroit de la santé et de la sécurité des employés?

"Le P.S.D. accuse le gouvernement de mépris complet de son devoir social et politique au profit de compagnies qui font des profits scandaleux à même les ressources naturelles. La Gaspé Copper, dans la seule année 1956, a réalisé des revenus de \$23 millions et des profits nets de plus de \$8,200,000, par le travail d'une main-d'oeuvre de moins de 1,000 hommes, ce qui représente près de \$10,000 de profits nets par employé!

"Cet état de choses a assez duré. Il faut que les ouvriers de Murdochville triomphent! Leur défaite serait une honte pour le syndicalisme, la démocratie et la justice!"

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 15

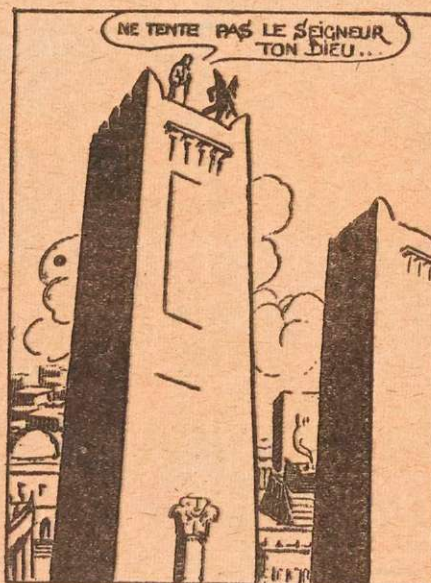
Images de MARIE PIGNAL



1. Après son baptême, Jésus se dirige vers ces terres calcinées, chaos de rochers entrecoupés de gorges profondes; dans leurs parois abruptes s'ouvrent des grottes servant de repaire aux chacals et aux renards. C'est dans ces lieux désolés que Jésus se retire pour jeûner et prier pendant 40 jours. Le démon va l'assaillir par une triple tentation.



2. Après ce jeûne rigoureux, Jésus a faim. Alors, le démon apparaît: "Si tu es vraiment le Fils de Dieu, dis à cette pierre de devenir du pain!" Satan veut expérimenter la puissance de cet homme. Est-il réellement Dieu ou n'est-ce qu'un imposteur, un illuminé comme tant d'autres? Jésus va-t-il tomber dans le piège? Il le déjoue d'une parole: "L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu".



3. Jésus est de nouveau seul avec ses pensées; il considère les difficultés de sa mission, l'aveuglement des hommes. Alors, Satan revient et le transporte sur le plus haut pylône du Temple de Jérusalem: "Jette-toi en bas, lui dit-il, si tu es le Fils de Dieu tu n'as rien à craindre, tu ne te feras aucun mal, et cet éclatant miracle assurera ton prestige parmi cette foule que tu vois s'agiter en bas". Un succès populaire obtenu par ambition! Jésus n'en veut pas.



4. Peut-être Satan aura-t-il cet homme par l'appât des richesses? Il transporte Jésus sur une très haute montagne et lui montre en imagination les royaumes de la terre, avec leurs palais, leurs richesses: "Tout cela est à toi si tu veux m'adorer". Jésus le regarde dédaigneusement: "Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et ne serviras que Lui seul". Voilà le vrai but de la vie, le reste n'est rien.

Labor Day Message 1957

by Gerard Picard, President

Canadian And Catholic Confederation of Labor

From one ocean to the other, across our entire country, Canadian workers celebrate "their" day.

This is the occasion for all the people to understand more fully that primordial role which the workers, no matter from which sector of the economic life they might come, play in the life of the nation. More and more, the prosperity and future well-being of Canada rests with them.

It is labor which assures the production of almost all that which goes to make up our national wealth, and all that which forms the basis of our material well-being. In spite of its continuing importance in our economy, agriculture cannot do the machines, instruments and tools which make for it. Our natural resources, a patrimony common to all Canadians, will become dead riches without the active and competent skills which develop them.

Canada can be proud of her workers, who are counted among the best in the world. And this pride should not be ex-

pressed only in words. Those who contribute in such a decisive way to the prosperity must themselves become participants in that prosperity.

I hope that, in the course of the new workers' year which we are beginning, we in Canada can stride forward to a decisive stage in the domain of social security, in health insurance in particular, in economic stabilization, and in the struggle against work stoppages. I hope equally for the recognition and the effective protection of the right of association and the exercise of this right, and that Murdochville workers will not have to spend any more painful hours fighting for it.

The Canadian and Catholic Confederation of Labor, which for over thirty years has fought for social justice, will play its part in the pursuit of these objectives.

To all brothers and sisters and their families, I direct in the name of the CCCL, the warmest greetings, the declaration of a profound admiration, and our best wishes on this Labor Day.

Oilcloth Workers Get 32-Cent Hourly Hike

Employees of Dominion Oilcloth Company of Montreal and those of Barry and Staines of Farnham have accepted the final offers made by their employers and from now until the termination of the collective labor agreement which is now in force will benefit by a reduction in the weekly working hours from 45 to 40, with full compensation, plus an increase of 16 cents an hour which brings the basic hourly rate to \$1.54 from \$1.22.

This was announced to Le Travail by Ivan Legault, technical adviser to the C.C.C.L. Federation of Chemical Workers.

Both oilcloth locals are affiliated to the Federation.

The agreement of the two local unions terminates arbitration proceedings which have lasted since November 7 1956 between Dominion Oilcloth employees and the company.

From the signing of the agree-

ment the work week will be reduced by 1 1/4 hours with full compensation which means an increase of 4 cents an hour.

At the same time as the allotting of compensation the workers will enjoy an additional 4 cents an hour boost.

Every nine months will see a reduction in weekly working hours of 1 1/4 hours with full compensation as well as an additional hourly increase of 4 cents, thus bringing the basic hourly rate to \$1.54 from \$1.22 from October 1959 until July 1960.

The first four-cent increase is retroactive to March 1956 date of the expiration of the preceding contract. Other benefits include 3 week paid vacations after 15 years of service and four weeks after 35 years of service during the first year of the agreement.

All employees who have served 30 or more years in the company's employ will be eligible to the fourth week of vacation, the second year of the convention.

Shift premiums have been increased one cent an hour which henceforth will be rated at 5 and 8 cents an hour.

During the first few months of

the agreement the company will furnish the union with a list of job classifications which shall be subject to negotiations and readjustments.

The finalization of the agreement ends differences which began in March 1956 when direct negotiations became deadlocked between union and company.

The decision of the arbitration tribunal had not been announced when direct negotiations were resumed between union and company.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIER MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Plus de 700 membres de l'Union prirent part à la grande assemblée tenue la semaine dernière dans la salle de l'église St-Clément, sur la rue Viau.

Parmi les principaux orateurs à cette assemblée, mentionnons, MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, Michel Chartrand, agent d'affaires du Syndicat des Employés du Commerce de Montréal et M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie.

A l'unanimité, les travailleurs ont rejeté l'offre d'augmentation de 6 cents l'heure faite par la compagnie ainsi que le plan de pension offert par la compagnie.

Les syndiqués ont également adopté une résolution à l'effet de ne pas faire de temps supplémentaire tant qu'une convention collective n'aura pas été signée.

Mercredi, le 21 août, des travailleurs, membres de l'Union internationale reçurent l'ordre de faire du temps supplémentaire sur les navires en réparation et de remplacer ainsi les syndiqués de la CTCC qui refusent de faire du temps supplémentaire.

Ces travailleurs firent immédiatement rapport à leur agent d'affaires qui fit savoir à la compagnie que ce n'était pas dans l'habitude de son union de remplir le rôle de scab à l'endroit d'une autre union bona fide. La tactique de l'employeur échoua et les syndiqués de la Vickers restent déterminés à ne pas faire de temps supplémentaire avant la signature d'une convention collective de travail.

Esprit de solidarité

Les employés du département de la marine méritent des félicitations pour leur solidarité car tous ces employés ont refusé de faire du temps supplémentaire. Les syndiqués de l'Union internationale doivent être également félicités pour le support accordé dans la circonstance aux syndiqués de la CTCC.

Le stationnement

Bien qu'il soit plus facile de trouver un endroit pour stationner son auto sur les terrains de la compagnie, le problème du stationnement n'est pas encore parfaitement résolu. Un premier point à régler, serait d'empêcher les étrangers de se servir de ce terrain privant ainsi les employés de la Vickers.

Le moyen le plus simple, ce serait de faire clôturer ce terrain et de le faire surveiller et d'imposer des pénalités à ceux qui se servent de ce terrain privé comme s'il appartenait au public.

COURS DU SOIR

BRIQUETAGE — Bricklaying
 CHARPENTE — Carpentry
 ELECTRICITE — Electricity
 FERBLANTERIE — Sheet Metal
 PEINTURE — Painting
 TAPISSERIE — Wallpaper hanging

Evening Courses

PIERRE — Stone Cutting } Samedi après-midi
 PLATRAGE — Plastering } Saturday afternoon
 PLOMBERIE — Plumbing
 CHAUFFAGE — Heating
 SOUDURE — Welding
 REFRIGERATION — Refrigeration

Date limite pour votre inscription: 30 septembre

Tous les postulants doivent se présenter entre le 16 et le 30 septembre entre 7:00 p.m. et 9:00 p.m.

Applications must be registered before: September 30th.

All applicants must report from September 16th to September 30th, from 7:00 p.m. to 9:00 p.m.

LE CENTRE D'APPRENTISSAGE DES METIERS DE LA CONSTRUCTION DE MONTREAL

THE MONTREAL BUILDING TRADES APPRENTICESHIP CENTRE

5205 PARTHENAIS — LA. 6-3711

Murdochville

Demands Deportation Of Immigrant Scabs

Provincial Police are maintaining a close watch against a possible recurrence of violence as a nervous quiet settles on the Gaspé peninsula copper mining community.

Two ugly outbursts occurred last week following a bitter five-month-long strike against Gaspé Copper Mines Limited.

The first incident last Mon-

day 200 non-strikes lobbing rocks at a group of some 450 labor representatives from all parts of the province which had motored from Montreal and Quebec City.

The group included Claude Jodoin, president of the Canadian Labor Congress, Gerard Picard, general president of the 100,000-member C.C.C.L. union

(Continued on page 3)

Vickers Workers Outlaw All Overtime Work

Some 1,400 marine workers who are employed by Canadian Limited and are members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. have refused to work any more overtime until the company signs a new collective labor agreement.

The contract now in force expires on September 1.

Negotiations for the new agreement have been under way for the past five weeks and the move to refuse overtime work was in protest against the company's stalling tactics.

A new agreement was reached between the company and the International Unions after only two weeks of negotiations.

The refusal to work overtime was the only protest action the union could take without first putting their case before conciliation and arbitration boards.

The union has already applied for conciliation before the provincial Minister of Labor the Honorable Antonio Barrette.

The move comes at a time when the Vickers plant is hard-pressed to service and repair ships prior to the closing of navigation on the St. Lawrence River.

The National Union of Vickers Employees C.C.C.L. includes workers in over 25 trades in the shipyard.

Arvida Strike

Prolonging Of Strike Fault Of Aluminum Co.

While turning down propositions of Labor Minister Barrette, company profits soared to \$19,861,224.00 during the first six months of 1957 - This despite three months strike - Company trying to buy employees' seniority with decent salaries they have failed to pay over the years.

Until last week-end no meetings of negotiations have been held between The Union of Aluminum Workers of Arvida C.C.C.L. and the Aluminum Company of Canada. Previously the talks had been suspended three weeks ago and no word of resuming again had been announced last week.

As is already known propositions for a settlement of the strike had been made by provincial Minister of Labor Barrette which the union accepted without discussions, but the Aluminum Company, finding itself in a tight corner, asked for a delay to give them time to study the proposals.

Later they turned the suggestions down.

They rejected the proposals made by the Minister in relation to the dates of expiry of the collective labor agreements and agreed to pay retroactivity under their conditions which were not acceptable to the union.

In a televised address and in press releases to the newspapers, J. J. Gagnon, director of personnel relations for the Aluminum Company blamed the union for not accepting Mr. Barrette's proposals for the settling of the three months old strike.

Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union, who has sat in on negotiations since the beginning, did not finance his words to nail this com-

pany's falsehood.

"The Aluminum Company of Canada has wrongly led the public into believing that they accepted the proposals of the Minister, when in reality, it was their own letter which they accepted".

Both Mr. Picard and Mr. Adrien Plourde, union president of the Arvida local, said they were ready to resume talks on the suggestions made by the Minister of Labor.

It now seems clear that the refusal of Alcan to meet the union's demands which were called "reasonable" by Labor Minister Barrette manifests the idea that the company wished the strike to continue in the hope

that the union would abandon other important questions such as seniority, etc.

The latest financial report of the Aluminum Company of Canada, published last week indicates that the net profits of Alcan during the course of the first six months of this year reached a total of \$19,861,224.00 which is an increase of nearly \$2,000,000.00 over the preceding year.

And by a vote of 97 per cent some 5,000 union members in Chicoutimi, Arvida, Jonquiere and Kenogami have rejected the offers made by the company.

They are fully determined to continue their fight and are ready and prepared to do so until final victory is assured.

Quebec Garage Workers Vote To Strike

Over 1,200 garage workers and mechanics in Quebec City and Levis voted last Thursday to strike against their employers at the opportune time to back their demands for higher salaries, better working conditions and union security.

The workers are members of the National Union of Garage Mechanics and Workers C.C.C.L. and the National Union of Automobile Parts and Accessories Workers C.C.C.L.

These garage employees are working in 35 establishments in the Ancient Capital and nearby Levis.



A mass meeting was held last week in St. Clements church hall on Viau Street and was attended by over 700 members of the National Union of Vickers employees C.C.C.L.

The meeting was presided over by S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation and Jean Marchand, Michel Chartrand, organizer of the C.C.C.L. union who addressed the large gathering.

The offer made by Vickers of six cents an hour or a pension plan was unanimously turned down by the membership.

A motion was made and passed that until the collective labor agreement is signed all marine workers in Canadian Vickers will refuse to work any overtime.

On Wednesday, August 21, certain workers who are members of the International Union in Canadian Vickers were ordered to report for overtime work on vessels in dock as replacement for the C.C.C.L. workers who had previously refused to work any overtime until their labor contract is signed.

These workers reported to their union immediately notifying the business agent of the company's order to make them replace the C.C.C.L. workers.

The company attempt to force these men to work was nothing short of asking one union man to scab on another.

The business agent of the International Union got in touch immediately with company officials and in no uncertain terms told them that it was not the custom nor habit to sanction scabbing tactics.

The little scheme of some small brain flopped and the C.C.C.L. union members are fully determined to stay away from all overtime work until their contract is signed.

SOLIDARITY

The marine workers at Canadian Vickers deserve the praise of all for the determined manner in which they are refusing to work overtime. Last Saturday 99 per cent of the workers who would have normally worked on that day stayed at home and thus showed their solidarity in remaining away from all over-

time work until their collective labor agreement is signed.

And the "little shot" who parade around the yard in the guise of a company "big wheel" should be more careful with his use of the English language.

Several employees have heard this "big wheel" refer to the marine workers in a defamatory manner for their refusal to work overtime.

For the information of "big wheel" this information will be brought to the attention of Canadian Vickers officials during the meetings of negotiations.

Any individual who resorts to gutter English could never be classed as a "big wheel" in any organization.

Get wise "little shot" and stop your strutting and bad language.

PARKING PROBLEMS

Although some improvement in parking space for employees' cars has been noticed there still remains the problem of keeping outsiders from using company property to park their cars.

This is understandable when one realizes that there is no fence to prevent any outsider from driving his car into company property.

A fence or some other manner of supervision would eliminate this and provide more Vickers workers with a place to park their cars instead of using the public streets as they are forced to do at present.

Equal Pay For Equal Work

Bedford Workers Seeking Equality By Arbitration

Meetings of arbitration between the Union of Chemical Workers of Bedford C.C.C.L. and Shawinigan Chemicals Limited resumed this week under the presidency of Mr. Roger Chartier.

The principal demands made by the employees of this establishment concern the equalization of salaries paid the Bedford workers with those who are employed in the parent company at Shawinigan Falls.

The workers rightly contend that they have the right to the same salaries as the Shawinigan workers as they are performing the same work for the same company.

The local which was granted its certification last March has been through direct negotiations,

conciliation finally taking their case to arbitration.

During the first meeting of arbitration the union completed its presentation of proof but the company asked for a delay to study the questions before presenting their side to the arbitration tribunal.

Union arbiter, Mr. Maurice Vassart, technical adviser to the C.C.C.L. Chemical Workers Federation acted for the employees.

Legal Counsel, Marcel Crete, represented the company during the hearings.